

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 septembre 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2023-00051) porte sur l'immeuble à l'adresse 55, rue des Marguerites, identifié au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 582.

Elle vise à autoriser un agrandissement projeté à une distance de 8.63 mètres de la ligne arrière, alors que la grille d'usages et normes de la zone HB-1 du Règlement de zonage numéro 14-2006 exige une marge de recul arrière minimale de 10 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 15 août 2023



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 15 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 août 2023



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière